

Direction de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 janvier 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.522

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 octobre 2021, visant à obtenir la tarification de tous les actes médicaux posés en centre médicaux spécialisés (CMS) et ce pour l'ensemble des CMS. En indiquant le CMS, la région socio-sanitaire et le réseau local de services.

Les services dispensés en CMS sont rémunérés comme s'ils étaient rendus en établissement. Ainsi, vous trouverez les listes d'actes médicaux dans le site Internet de la Régie d'assurance maladie du Québec au lien ci-dessous :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-specialistes/150-facturation-specialistes/manuel-specialistes-remuneration-acte.html>

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1